



Mariage en france pour les étrangers

Par **Rose23**, le **19/08/2008** à **20:53**

Bonjour,

Mon copagnon est résident en france et a une carte de séjour de 10 ans, il travaille(CDI) et propriétaire de son logement...tout en règle

On veut se marier et être ensemble pour ne plus se séparer, la procédure du regroupement fmiliale dans notre pays d'origine sera un peu plus difficile et comme j'ai la possibilité d'avoir un visa de court séjour et venir en france,j'aimerais bien savoir si c'est possible de se marier en france avec un visa de court séjour lors de ma présence sur le territoire français sinon comment faire svp...

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **20/08/2008** à **09:20**

bonjour, entré avec un visa court séjour (valable 3 mois) vous pouvez non seulement vous marier mais également demander un regroupement familial sur place, en gros vous faire obtenir un visa long séjour vie privée et familiale (valable 1 an), bon mariage, cordialement